

CARACTÈRE EXÉCUTOIRE

- déposé en sous-préfecture le
- affiché en mairie le 30 SEP 2024
- notifié le 30 SEP 2024

Pour le Maire et par délégation
La Directrice générale des services
Karine COMBAUD



ARRÊTÉ 2024/185
(Police municipale)

Objet : Interdiction de stationnement dans le parking souterrain public "Parking du marché", le 16 octobre 2024

Le Maire des Ullis,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2212-2 ainsi que l'article L. 2213-1 et suivants ;

Vu le Code de la route et notamment l'article R. 417-10 relatif au stationnement ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Considérant la nécessité d'interdire le stationnement dans le cadre d'un grand nettoyage dans le parking du marché ;

Considérant que cette interdiction a pour objet d'empêcher le stationnement et permettre à la société COFRANETH de nettoyer le parking dans les meilleures conditions ;

ARRÊTE

Article 1

Le stationnement des véhicules est interdit au parking du marché situé rue du Hurepoix, le 16 octobre 2024 de 7h à 20h.

Article 2

Les véhicules en infraction du présent arrêté seront verbalisés et mis en fourrière conformément aux articles R.417-10 et L.325-1 et suivants du Code de la route.

Article 3

La signalisation réglementaire sera réalisée par les Services Techniques.

Article 4

Le présent arrêté deviendra exécutoire dès sa publication conformément à l'article L. 2131 - 1 du Code général des collectivités territoriales ainsi que la mise en place des panneaux et marquages réglementaires par les Services Techniques.

Article 5

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux ou devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois suivant l'accomplissement des mesures de publicité.

Article 6

Monsieur le Commissaire Divisionnaire de Police de Palaiseau, Madame le Commissaire Adjoint de Police de Palaiseau, Monsieur le Capitaine de Police des Ulis, Madame la Directrice Générale des Services de la commune des Ulis, Monsieur le Chef de Service de Police municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait en 2 exemplaires
Les Ulis,
Le 25 septembre 2024

Clovis CASSAN
Maire des Ulis



The image shows a circular official seal of the Mayor of Ulis. The seal contains a central coat of arms and the text 'MAIRIE DES ULIS' at the top and 'YVES ROSSIGNOLE' at the bottom. Overlaid on the seal is the name 'Clovis CASSAN' and the title 'Maire des Ulis'. A large, stylized signature or scribble is written over the seal and extends to the right.